

points, & sur le rapel des Conseillers exilés, & de continuer ses sollicitations jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de se laisser fléchir par un Corps qui est prêt à sacrifier tout pour l'honneur de la Couronne & de la Personne Sacrée de Sa Majesté, pour les intérêts de la Religion, & pour le bien du peuple.

Le 5. & le 6. toutes les Chambres furent de nouveau assemblées sur le même sujet. Cette affaire étant donc poussée, comme on le voit, à son dernier période par le Parlement, & sur-tout par les sept Chambres des Requêtes & des Enquêtes, on ne devoit attendre par conséquent de la Cour qu'un dernier effort après les ménagemens dont elle a usé jusqu'ici pour se faire obéir. En effet, elle envoya la nuit du 6. au 7. une Lettre de cachet du Roi à tous les Présidens & Conseillers de ces sept Chambres, par laquelle il leur fut enjoint de sortir dans 24. heures de cette Capitale, pour aller en exil dans les lieux qui leur étoient assignés. Ensuite de cet ordre ils partirent tous le même soir au nombre de 142. ; mais on remarque que les Villes où ils sont relegués sont toutes du Ressort du Parlement de Paris. Cette conjoncture paroît bien épineuse pour la grande Chambre, dont le sort n'étoit pas décidé encore le 8. du mois de Septembre, où nous mene le détail que nous avons reçu. Quoiqu'il en soit on remarque que tout ce dont on vient de parler allarme fort les habitans de cette Capitale, & particulièrement ceux qui ont des procès.

IV. Deux Arrêts du Parlement ont paru dans le courant d'Août : l'un défend au Syndic de la Sorbonne de plus souffrir qu'on défende dans la Faculté de Théologie des Theses pareilles à celles qui y furent défendues le 18. du mois de Juillet dernier, dont nous n'avons fait aucune mention, à cause que la substance ne nous en avoit pas été communiquée ;